

Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II – Série P

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du produit Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II – série P. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez téléphoner à la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore visiter notre site Web au ig.ca/fr.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds	2095	Gestionnaire du fonds	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Date de création de la série	17 mars 2023	Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Gestion d'Actif JPMorgan (Canada) Inc. (sous-conseiller)
Valeur totale du Fonds au 31 janvier 2023	s.o. – nouveau fonds	Distributions	Annuelles
Ratio des frais de gestion (RFG)	s.o. – nouveau fonds	Placement minimal	Aucun placement minimum n'est exigé. Le Fonds n'est pas offert aux épargnants.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de marchés émergents du monde entier.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 janvier 2023. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (au 31 janvier 2023)

Cette information n'est pas disponible puisque le Fonds a été créé récemment.

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérerez pas nécessairement le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente section indique le rendement des titres de série P du Fonds depuis son lancement. Les rendements sont présentés après déduction des frais du Fonds. Ces frais réduisent les rendements.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible puisque le Fonds a été créé récemment.

Répartition des placements (au 31 janvier 2023)

Cette information n'est pas disponible puisque le Fonds a été créé récemment.

Niveau de risque

IG Gestion de patrimoine estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen à élevé**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par IG Gestion de patrimoine. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE

FAIBLE
À MOYEN

MOYEN

MOYEN
À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* du prospectus simplifié du Fonds.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible puisque le Fonds a été créé récemment.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible puisque le Fonds a été créé récemment.

À qui le Fonds est-il destiné?

Le Fonds n'est pas offert aux épargnants. Il est réservé aux placements faits directement ou indirectement par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou des investisseurs institutionnels.

Aux investisseurs qui tolèrent les risques associés à ce placement et qui :

- cherchent à obtenir une appréciation du capital à long terme; et
- comptent faire de ce Fonds une composante d'un portefeuille de placements diversifié.

Combien cela coûte-t-il?

La section qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

En règle générale, aucune des options d'achat ne comporte de frais d'acquisition.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel de la série. Les frais de la série se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation (y compris les frais d'administration) et des frais d'opérations.

Les frais de gestion annuels de la série s'élèvent à 0,0 % de la valeur de la série. Comme le présent Fonds est nouveau, les charges d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

3. Autres frais

Vous n'aurez pas à payer d'autres frais applicables à l'achat, à la détention ou à la vente de titres du Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu pour tout gain réalisé dans le Fonds. Le montant dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence.

À noter que les distributions seront incluses dans votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Renseignements sur la commission de suivi

Il n'y a pas de commission de suivi.

Renseignements

Communiquez avec IG Gestion de patrimoine pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :

IG Gestion de patrimoine
2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :

IG Gestion de patrimoine
447, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1-888-746-6344

ig.ca/fr

Pour en savoir davantage sur les investissements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le site www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.